

## **Escrime Libramont**

Rue du Pressoir, 13 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY Téléphone : 0473/92 60 32

Adresse de messagerie : escrime,libramont@gmail.com Site Web : www.escrimeneufchateau.be

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom:	Prénom :		
Date de naissance :	Nationalité :		Sexe : Masculin/féminin
Adresse:	Code Postal : _	Localité	:
Tél. maison :	Gsm tireur :	_ Gsm parents :	
Adresse mail tireur :		_ Adresse mail parent	s:
Personne à prévenir en cas d'urgen	ce: Nom et lien avec le tireur: _		
GSM :	CE	ERTIFICAT MÉDICAL RE	NDU : OUI - NON
Location de mai Déduction évent TOTAL A PAYER CERTIFICAT MÉDICAL: La prés veuillez nous confirmer que la perso l'escrime. A écrire en toutes lettres e indication à la pratique d'un sport et de	entation d'un certificat médical n' nne mineure ou vous-même êtes t signer à côté : «Moi, , certifie q	en parfaite condition p	hysique et apte à la pratique de
J'autorise les représentants du cero J'autorise / je n'autorise pas la com membres du club. J'autorise / je n'autorise pas la pul Je soussigné déclare avoir pris conr	nmunication de mon adresse et a	ou mon numéro de té s les magazines et dar	
Libramont, le		Signature: (Des parents pour les	s mineurs)
Cotisations 2019-2020 : A cons	ulter sur le site WEB de Neufch	âteau sous l'onglet «	Inscriptions »

<u>IMPORTANT</u>: La cotisation et la location matériel sont dues intégralement et elles ne sont pas remboursables même partiellement suite à un arrêt en cours de saison.

Location matériel: 58 euros maximum

Carnet de leçons : carnets de 5, 10, 15, 20 leçons à acquérir auprès de notre moniteur : M. Liège Timothé

Versement uniquement sur le compte au nom du Cercle d'escrime Libramont avec les coordonnées de l'escrimeur inscrit Compte bancaire : BNP Paribas Fortis : 001-7903565-81 BAN : BE36 0017 9035 6581 BIC : GEBABEBB

Chaque tireur empruntant le matériel du club reçoit un sac numéroté contenant son matériel en ordre (masque, veste, sous-veste, coquille) à l'exception des armes, fils de corps et veste électrique. Par mesure d'hygiène et comme le tireur doit arriver en tenue, ce sac peut être emporté au domicile du tireur après les entraînements sous <u>la responsabilité du tireur ou de ses parents.</u> Toute perte de matériel est facturée au prix de remplacement neuf de celui-ci. Si arrêt en cours de saison, le matériel <u>doit être rendu dans les 15 jours</u> suivant l'arrêt définitif au plus tard sinon l'amende pour matériel non rendu sera d'application.

Les bris de lame et toutes les réparations d'armes, de fils de corps et de tenues vestimentaires sont à charge des tireurs.

Le tireur est tenu de nettoyer régulièrement sa tenue (veste, sous-veste et masque) et de la remettre propre en fin de saison. Dans le cas où le matériel n'est pas retourné propre et en état, une facturation de 20€ sera d'application. Un tarif des différents frais de réparation et de remplacement de matériel est affiché dans la salle.